

Ce drapeau a été légalisé par un décret du conseil, légalité dont l'Union Jack même ne jouissait pas. L'honorable député de Hull (M. Caron) a parlé du drapeau de la belle province; il a dit qu'il avait un statut parce que c'est un drapeau légal, ayant été légalisé par un décret du conseil.

Monsieur l'Orateur, nous avons un drapeau. Le seul problème, c'est que certaines gens ne l'aiment pas; mais, quoi que nous ayons fait, certaines gens n'auraient pas aimé le drapeau.

On nous a souvent dit que le pavillon rouge devrait être déployé seulement sur les navires. Si nous voulons faire la genèse de l'Union Jack, le mot «Jack» suppose un drapeau maritime. Mais tout cela n'a guère d'importance. La question, c'est de savoir si les Canadiens veulent ce que le bill dit qu'ils devraient avoir. Le bill est autocratique, arbitraire et dictatorial. En effet, l'article 3 porte:

Le Conseil des arts du Canada est tenu de préparer ou de faire préparer, à la suite d'un concours ou autrement, un modèle de drapeau national distinctif approprié, qui soit libre de l'emblème ou des emblèmes de tout autre pays...

Je dis que c'est arbitraire et dictatorial. Pour ma part, je suis pour le pavillon rouge du Canada tel qu'il est et, à mon sens, des milliers de personnes pensent comme moi. Ce serait mieux, d'après moi, que les députés qui présentent de tels bills n'en parlent pas et nous laissent libres de choisir. Si la plupart des Canadiens veulent le pavillon rouge tel quel, ils devraient l'avoir. Si la majorité veut un drapeau distinctif sans l'Union Jack, qu'elle l'ait. Mais d'après le bill à l'étude, on ne peut choisir librement. Je respecte l'histoire des deux races...

M. l'Orateur suppléant: Je crois que le député de Saint-Boniface (M. Régnier) invoque le Règlement.

M. Régnier: Le député est-il en faveur d'un référendum sur la question du drapeau?

M. Broome: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est une question. S'il reste du temps après mon exposé, les députés pourront me poser toutes les questions qu'ils veulent. Mais je soutiens qu'on peut aborder la question bien mieux que ne le propose le bill. Nous avons le Jour du Dominion. Comme cela rappelait un état d'assujétissement, nous l'avons changé en Jour du Canada. Maintenant nous l'avons changé de la date de la Confédération à une autre choisie on ne sait pourquoi. Jusqu'à quel point la Chambre peut-elle être ridicule! Jusqu'ici, ce sont nos vis-à-vis qui ont eu la parole, mais c'est moi qui vais parler maintenant.

[M. Broome.]

Une voix: Combien de temps?

M. Broome: Jusqu'à six heures.

L'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) dit que nous sommes des sujets canadiens, non plus des sujets britanniques, mais des sujets canadiens. Eh bien, l'honorable député ferait mieux de relire la mention que porte son passe-port. Nous sommes certes des sujets canadiens en vertu de la loi sur la citoyenneté, mais tout sujet canadien n'en est pas moins sujet britannique. Par contre, un sujet britannique n'est pas nécessairement sujet canadien, mais un sujet canadien est aussi sujet britannique, du moins jusqu'à présent.

Pour ma part, je m'enorgueillis de ce que des gens de divers pays aient contribué à bâtir le Canada. Aujourd'hui, notre population se compose de gens originaires de tous les pays d'Europe, et même de quelques pays asiatiques et africains. Cependant, ce sont les peuples de deux grandes nations, française et britannique, qui ont accompli chez nous le travail de pionniers dont les autres ont ensuite bénéficié et grâce auquel ils ont pu progresser. Or, on voudrait maintenant rejeter tout cela. On va nous vider le crâne afin de nous faire oublier notre passé, nos traditions historiques et le souvenir des guerres auxquelles des Canadiens ont participé. Il nous faudrait jeter tout cela par-dessus bord. Pour ma part, il n'en sera pas ainsi.

En mars 1944, on a établi un comité de la Chambre pour étudier la question d'un drapeau distinctif pour le Canada. Toujours selon M. McGeachy, 2,500 modèles furent présentés. Voici ce qu'il a écrit dans le *Financial Post*:

Environ 2,500 modèles furent présentés—il serait peut-être plus juste de dire «furent imaginés». Le comité a soigneusement étudié tous les dessins comportant des feuilles d'érable, des bisons, des castors, des Peaux-rouges, des fleurs de lis et ainsi de suite. Cela n'a rien donné, sauf qu'un décret du conseil fut émis en 1945 pour autoriser l'utilisation du pavillon rouge du Canada dont on trouvera une description ci-haut, tant sur terre que sur mer. Mackenzie King était un homme qui savait réaliser ses rêves.

Il en résulte donc qu'officiellement le Canada a déjà un drapeau national; la controverse provient du fait que certaines personnes ne l'aiment pas.

À mon sens, le problème est déjà assez complexe. Toutefois, le comité a réussi à s'entendre sur un drapeau, soit le pavillon rouge du Canada dont le battant devait être orné d'une feuille d'érable or. Tous les membres du comité étaient en faveur de ce choix, sauf un, M. Wilfrid Lacroix, ancien député de Montmorency. Tout le monde était d'accord à l'époque à l'exception de ce seul député et alors l'affaire a été classée.

Voilà qu'elle revient maintenant sur le tapis. Si une voix dissidente a pu provoquer